

10178

LA PÊCHE CORDIÈRE AU SÉNÉGAL

par

Moustapha KEBE (1)

Organisation pour la Mise en Valeur
du Fleuve Sénégal (OMVS)
Haut Commissariat
Centre Régional de Documentation
Saint-Louis

R E S U M E

Ce papier reprend les éléments principaux d'une étude réalisée de janvier à septembre 1981 dans le cadre du programme socio-économique conçu par J. WEBER au CRODT.

Le but de cette étude est de faire un bilan des expériences de la pêche cordière et d'en tirer des conclusions utilisables pour la planification des pêches au Sénégal.

L'histoire de l'armement cordier est retracée avant de cerner les caractéristiques socio-économiques de la pêcherie. L'analyse de l'évolution de cette pêche de 1963 à 1982 et des échecs qu'ont connus les différents armements est faite. Un modèle simple de gestion a été établi, ce qui a permis d'estimer les possibilités d'évolution et les conditions nécessaires au développement futur de cette pêcherie au Sénégal.

A B S T R A C T

This paper resumes the principal elements of a study which was realized from january to september 1981 within the framework of J.WEBER'S socio-economic programm in CRODT.

The purpose of this study is to strike the balance of the experiences of the modern artisanal fish("cordiers").

(1) Economiste de l'ISRA au Centre de Recherches océanographiques de Dakar-Tiaroye (CRODT), B.P. 2241 Dakar (Sénégal).

The history of the arming is retraced before presenting the socio-economic characteristics of the fishery.

The analysis of the evolution of this fishery from 1963 to 1982 and the checks of the different armings are done. A simple model of management has been made up; this permitted to estimate the possibilities of evolution and the conditions required for the future development of this fishery in Senegal.

S O M M A I R E

INTRODUCTION

1. HISTORIQUE

2. CARACTERISTIQUES SOCIO-ECONOMIQUES DE L'ARMEMENT CORDIER

3. ANALYSE ECONOMIQUE DE LA PECHERIE CORDIERE

3.1. Evolution de la pêcherie

3.2. Evolution de l'activité

3.3. Evolution des captures

3.4. Evolution des prix

3.5. Eléments d'appréciation de la rentabilité financière des cordiers

4. CONCLUSION SUR L'ARMEMENT CORDIER

4.1. Bilan des premières expériences de pêche cordière

4.2. Conclusions - Recommandations

BIBLIOGRAPHIE

FIGURES

TABLEAUX

I N T R O D U C T I O N

Le bateau de type "cordier" est le dernier-né de la flotte artisanale. Il utilise les mêmes techniques de pêche que la pirogue (pêche à la ligne) mais a l'avantage d'avoir une autonomie plus grande que celle des embarcations traditionnelles (moteur de 75 à 160 ch) et de disposer, à bord, de moyens de conservation (capacité de la cale à poisson de 7 à 9 tonnes) qui permettent de ramener du poisson de bonne qualité. La longueur du cordier est de 13 mètres et la largeur varie entre 3,5 et 4,5 mètres.

Les cordiers effectuent des sorties en mer ou "marées" de 5 à 6 jours (cordiers en bois) et de 7 à 9 jours (cordiers métalliques). La pêche a lieu au sud de la presqu'île du Cap-Vert entre 14° 45' N et 8° N, essentiellement à la hauteur de Joal, de la Casamance, de la Gambie, des îles Bissagos, de la Guinée et de la Sierra Leone (fig. 1). Suivant les lieux de pêche, les temps de route varient de 18 à 72 heures ; les pêcheurs, qui sont au nombre

de 8 à 12, utilisent la ligne à petits hameçons (60 à 100 par ligne) ou la ligne à gros hameçons (3 à 5 par ligne). La pêche cordière s'intéresse principalement aux espèces démersales : sparidés, mérous, etc... capturées à des profondeurs de 60 à 200 mètres.

Dans un premier temps nous retracons l'histoire de l'armement cordier avant d'en déduire les caractéristiques socio-économiques de la pêcherie cordière. Puis nous analysons l'évolution de cette pêche de 1963 à nos jours et les échecs qu'ont connus les différents armements qui se sont succédés dans le temps. Nous aboutissons ainsi à un modèle simple de gestion qui nous permet d'estimer les possibilités d'évolution et les conditions nécessaires au développement futur de cette pêcherie au Sénégal.

1. HISTORIQUE

Le projet "cordier" s'inscrit dans un vaste programme de modernisation de la pêche artisanale. Il devait permettre d'une part l'exploitation de nouvelles zones de pêche et donc la capture d'espèces de forte valeur commerciale peu pêchées par les pirogues, d'autre part le passage d'une exploitation de type artisanal (pirogues) à une pêcherie de type semi-industriel.

L'évolution du projet cordier dans le temps peut se décomposer en 5 phases :

- 1^{ère} phase.- L'expérience de la pêche cordière a débuté en 1959 avec l'assistance technique d'un ingénieur naval, expert de la FAO, et l'aide financière du FAC (Fonds d'aide et de coopération) et du Crédit Sénégal. Sept navires en bois (2 en 1962 et 5 en 1963) furent construits par la coopérative artisanale de charpentiers de la marine de Soumbédioune. Le prix de revient de ces unités était de 2 800 000 F CFA dont 25 % de subvention du FAC, 9 % de participation de l'armateur et les 66 % restants bénéficiant d'un crédit de 5 ans auprès de la BNDS (Banque nationale de Développement du Sénégal).

- 2^{ème} phase.- A partir de 1963, des améliorations furent apportées tant du point de vue de la construction que de la qualification du personnel des chantiers artisanaux. Vingt-six cordiers en bois furent construits par les 3 chantiers artisanaux :

- Soumbédioune : 3 en 1964 ;
- Hann : 4 en 1964 ;
- Ouakam : 5 en 1965-1966
- 11 en 1966
- 3 en 1968

Cependant, le non respect des plans de construction et l'éloignement de la mer du chantier de Ouakam ont été à l'origine de frais supplémentaires et ont limité la taille des bateaux construits. Le prix de ces nouvelles unités atteignait 4 400 000 F CFA dont 20 % de subvention du gouvernement sénégalais, 7,5 % de participation de l'armateur et 72,5 % de crédit sur 5 ans auprès de la BNDS. Le remboursement était effectué par prélèvement de 25 % des recettes brutes après chaque marée.

- 3^{ème} phase.- En 1968, deux nouvelles unités ont été mises en service ce qui portait à 35 le nombre d'unités en bois construites par les chantiers ; à ce jour, 5 sont encore en activité (tabl. I).

- 4ème phase. - Face aux échecs répétés des premières expériences, les commandes ont été arrêtées, le personnel des chantiers a été réduit au chômage et les équipements ont disparu. En 1972, le projet d'armement expérimental (ARMEX) est lancé par la Direction des pêches avec deux cordiers réarmés pour avoir une idée de la rentabilité de ces unités de pêche mais les efforts ont été vains puisque aucune solution n'a été apportée aux véritables problèmes posés par leur exploitation (problèmes de gestion, problèmes sociaux).

- 5ème phase. - En 1975, un nouveau projet de fabrication de 35 cordiers métalliques fut mis en oeuvre : il s'agissait à nouveau d'une modernisation de la flotte artisanale "en vue d'une contribution à la mutation socio-économique du marin pêcheur" et d'une décentralisation de la flottille vers des ports secondaires existants (Saint-Louis) ou à créer (Djifère, Kafountine, Elinkine). La phase d'exécution, qui a démarré en 1978, a permis la construction de 3 cordiers à l'Arsenal de Dakar, l'importation de 6 cordiers fabriqués en France et de 13 fabriqués en Espagne, soit 22 bâtiments nouveaux.

Des groupements coopératifs de gestion sont alors créés : la Coopérative sénégalaise d'armement à la pêche artisanale (COSAPAR), née le 2 novembre 1979, fut chargée de la gestion de 9 cordiers métalliques avec, pour objectif principal, d'acheter ou de construire des navires de pêche artisanale prévus au Cinquième Plan puis de les rétrocéder à ses sociétaires patrons pêcheurs selon le principe de la location-vente.

Quatre autres cordiers métalliques, confiés dans un premier temps à des coopératives de gestion (Mbour, Hann, Casamance et Saint-Louis), ont été rétrocédés depuis août 1981 à des patrons, anciens propriétaires de cordiers en bois. Les autres unités de pêche ont été cédées à des particuliers issus du milieu pêcheur.

Le prix d'acquisition du nouveau cordier est de 28 500 000 F CFA payable sur 15 ans avec un taux d'intérêt de 6 %.

Au total depuis 1963, 57 cordiers ont été mis en service dont 34 en bois, de fabrication locale, 1 thonier transformé en cordier et 22 cordiers métalliques, soit un investissement global de quelque 761 900 000 F CFA. Le tableau I récapitule, pour chaque cordier, la date de mise en exploitation et la durée de vie réelle.

2. CARACTÉRISTIQUES SOCIO-ECONOMIQUES DE L'ARMEMENT CORDIER

L'âge moyen des cordiers s'établit à 5 ans, le plus récent datant d'un an et le plus vieux de 16 ans au moment de l'enquête.

Les cordiers sont armés soit par des propriétaires individuels soit par des coopératives de gestion : COSAPAR. Les patrons pêcheurs, choisis par les armateurs sont pour la plupart d'anciens piroguiers : 23 années passées en moyenne dans la pêche artisanale avant d'embarquer sur un cordier ; parmi eux, 5 viennent de la pêche industrielle. La majorité des capitaines (60,5 %), ont passé entre 6 et 15 ans dans la pêche cordière. L'âge moyen des patrons pêcheurs est de 35 ans.

L'équipage est recruté par le patron pêcheur, non sur la base de liens de parenté, mais plutôt en fonction de relations personnelles, relations basées sur l'origine villageoise. La formation professionnelle est quasi nulle et les marins sont très peu qualifiés. Sur les 258 hommes embarqués 2 seulement sortent d'une école professionnelle avec des diplômes de brevet

mécanicien. L'âge moyen des matelots est de 25 ans. Ils viennent principalement de quatre villages du Sénégal : Tiaroye et Rufisque (Lébou du Cap-Vert), Kayar (Thiès), Guet-Ndar (Fleuve).

3 . ANALYSE ECONOMIQUE DE LA PECHE RIE CORDIERE

Le tableau II résume toutes les données relatives à l'appréciation du niveau d'activité de la pêche cordière. Ce tableau est illustré au travers des graphiques 2 à 11.

3.1. EVOLUTION DE LA PECHERIE (NOMBRE ET TYPE D'UNITES)

Actuellement 25 cordiers sont en activité (5 en bois et 20 métalliques). L'évolution de la flotte cordière peut se décomposer en 3 phases (fig. 2) :

- jusqu'à 1966, hausse du nombre de bateaux,
- de 1966 à 1974, baisse de l'effectif de la flotte, certains bateaux ayant désarmé dès 1966-1967, suite à des difficultés financières,
- à partir de 1974, légère hausse avec la relance du projet cordier, et le renouvellement de la flotte.

3.2. EVOLUTION DE L'ACTIVITE (NOMBRE DE MAREES)

L'effort de pêche est évalué, non pas par le nombre de cordiers actifs ni par le nombre de mois d'exploitation, mais par le nombre de marées réalisées dans l'année, qui reflète mieux l'activité réelle du cordier (fig. 3). Le nombre moyen de marées réalisées dans l'année par un cordier est de l'ordre de 18,1 l'écart-type, de + 4 (fig. 4).

L'évolution du nombre de marées par bateau actif et par mois d'exploitation fait ressortir la dégradation de la situation : entre 1963 et 1966, baisse de 3,1 à 2, de 1967 à 1974, constance et à partir de 1975, légère hausse (fig. 5).

La comparaison de la situation actuelle avec le niveau théorique d'exploitation des cordiers permet d'avoir une idée du niveau d'utilisation des bateaux. Le taux d'exploitation théorique calculé est le pourcentage du nombre de marées effectivement réalisées par rapport au nombre de marées théoriquement réalisables.

Pour calculer le nombre de marées théoriquement réalisables, nous sommes partis de l'hypothèse selon laquelle le cordier en bois effectue des marées de 5 à 6 jours et le cordier métallique, des marées de 7 à 9 jours, pendant 10 mois dans l'année. En se basant sur un nombre de 3 jours passés par le cordier à terre avant de repartir en mer, le cordier en bois peut réaliser théoriquement 33 marées dans l'année et le cordier métallique 25.

On note une baisse de ce taux avec une reprise en 1976, ce qui témoigne de la mauvaise utilisation des cordiers qui s'est traduite par de longues immobilisations à quai (fig. 6).

3.3. EVOLUTION DES CAPTURES

La figure 7 donne l'évolution des débarquements annuels des cordiers ; le maximum atteint pour l'ensemble des bateaux est de 1 187 tonnes. Faible dans son ensemble par rapport aux apports des pirogues (0,75 %), le tonnage annuel débarqué par les cordiers a connu une croissance au début (ce qui est normal en raison d'une connaissance progressive des zones de pêche), une baisse entre 1967 et 1974 et une hausse à partir de 1975. Les patrons pêcheurs qui suivent le poisson dans ses déplacements, ont découvert progressivement de nouvelles zones de pêche. En 1963, ils pêchaient au nord du Cap-Vert pour descendre au sud dès 1965 dans les "12 heures". En 1982 ils sont dans les "70-72 heures" (cf. fig. 1). Pour une durée de marée qui a très peu évolué (cordiers en bois), l'allongement des zones de pêche s'est traduit par une baisse du temps de pêche ; la prise par jour de pêche étant plus importante, les nouvelles zones de pêche sont plus productives.

Le tonnage débarqué annuellement par bateau ne dépasse guère 90 tonnes sauf en 1978 (fig. 8) et le rendement par bateau et par marée varie entre 2,4 et 4,6 tonnes (fig. 9).

La figure 10 donne l'évolution de la composition des captures ; deux espèces dominent les apports : le diarègne (*Dentex*) et le thiof (*Epinephelus aeneus*). Mais depuis quelques années, leur part dans les prises a légèrement baissé ; en 1980 ils ne représentent que 24 % du tonnage global alors que pour les autres années ils représentaient 50 % et ceci de façon constante. Le thiof, poisson préféré des ménagères sénégalaises, qui ne dépassait guère 1 % constitue actuellement 10 % des apports. On a constaté ainsi un remaniement dans la composition des captures et aux dires des patrons pêcheurs, cela vient d'un appauvrissement des zones de pêche en gros individus.

3.4. EVOLUTION DES PRIX

L'évolution du prix moyen au kilogramme (fig. 11) se caractérise par une légère hausse en termes courants mais une baisse en termes réels, de 1963 à 1970 (de 42,6 F CFA, il passe à 40,1 F CFA) et par une revalorisation de la production à partir de 1971 (de 60,2 F CFA en 1971, il passe à 181,96 F CFA en 1981), les prix sont exprimés en francs courants ; le manque de données ne nous a pas permis de faire les calculs en francs constants. Cette évolution des prix s'explique par le phénomène suivant observé : la production de la pêche cordière initialement destinée à alimenter le marché local, est vendue aux usines par le biais des patrons pêcheurs et/ou aux mareyeurs. Ces derniers, qui ont le monopole du petit marché du port, s'entendaient entre eux pour acheter le poisson à bas prix.

3.5. ELEMENTS D'APPRECIATION DE LA RENTABILITE FINANCIERE DES CORDIERS

Les charges liées à l'exploitation des cordiers se scindent en deux catégories : les frais communs engagés pour la marée, supportés par l'équipage et déduits du chiffre d'affaires avant partage ; les frais d'armement supportés aussi bien en mer qu'à terre par l'armement.

Les marins sont rémunérés à la part selon les modalités habituelles de la pêche artisanale. Du produit, sont défaillés tous les frais communs, et le reste est partagé entre l'équipage et l'armement (fig. 12).

Nous nous sommes proposé de déterminer le seuil de rentabilité actuel d'un cordier pour répondre à la question de savoir, pour un montant donné des charges, quelle production serait nécessaire pour qu'il n'y ait ni perte,

ni gain. Nous partons de l'hypothèse selon laquelle un cordier en bois et un cordier métallique effectuent des marées d'une durée moyenne respectivement de 6 et 9 jours pendant dix mois dans l'année, les deux autres mois étant consacrés à l'entretien, au carénage et aux grosses réparations. D'autre part le cordier reste en moyenne 3 jours à quai avant de repartir en mer. Dans ces conditions le cordier en bois peut réaliser 33 marées et le cordier métallique 25 dans l'année.

La classification des cordiers métalliques selon le type de gestion permet d'obtenir 2 classes : cordiers métalliques gérés par la COSAPAR et cordiers métalliques gérés par des particuliers ; ces 2 types de cordiers supportant des frais d'armement différents.

Nous avons déterminé la fonction de coût (C) pour chaque type de cordier :

$$C_a = 949\ 853 + 0,45 P.Y \text{ pour les cordiers en bois}$$

$$C_b = 5\ 606\ 650 + 0,50 P.Y \text{ pour le cordier COSAPAR}$$

$$C_c = 5\ 688\ 036 + 0,45 P.Y \text{ pour tout autre cordier métallique}$$

avec : P = prix moyen du poisson, et Y = quantité débarquée

Ce qui nous a permis de calculer le seuil de rentabilité : 66 tonnes à raison de 2 tonnes par marée pour le cordier en bois, 130 tonnes à raison de 5,2 tonnes par marée pour le cordier COSAPAR et 118 tonnes soit 4,7 tonnes par marée pour tout autre cordier métallique. L'intérêt de ce seuil de rentabilité est de permettre d'avoir un "tableau de bord" de la pêcherie cordière avec un certain nombre de "clignotants".

Quelle est l'incidence des variables intervenant dans le modèle sur le seuil de rentabilité ?

- En valeur, les dépenses en carburant représentent 5 à 10 % du chiffre d'affaires pour le cordier en bois et 10 à 26 % pour le cordier métallique. Les résultats montrent que le seuil de rentabilité n'est pas très sensible à une variation du prix du carburant ou des quantités consommées. Une hausse de 10 % du prix ou des quantités consommées se traduit par une hausse du seuil de rentabilité de 1,4 %.

Les dépenses d'approvisionnement (glace et appât) représentent 9 à 18 % du chiffre d'affaires et le seuil de rentabilité est peu sensible à une variation de ce poste. Une hausse de 10 % des dépenses d'approvisionnement augmente le point mort de 1,3 %. Une longue immobilisation des cordiers à quai se traduit par une baisse du nombre de marées réalisées dans l'année, d'où un tonnage à débarquer plus faible et un rendement par marée plus élevé pour atteindre le seuil de rentabilité. Une hausse de 10 % du nombre de jours d'immobilisation des cordiers à quai se traduit par une baisse de 4 % du nombre de marées réalisées et une hausse du rendement au point mort de 5 %.

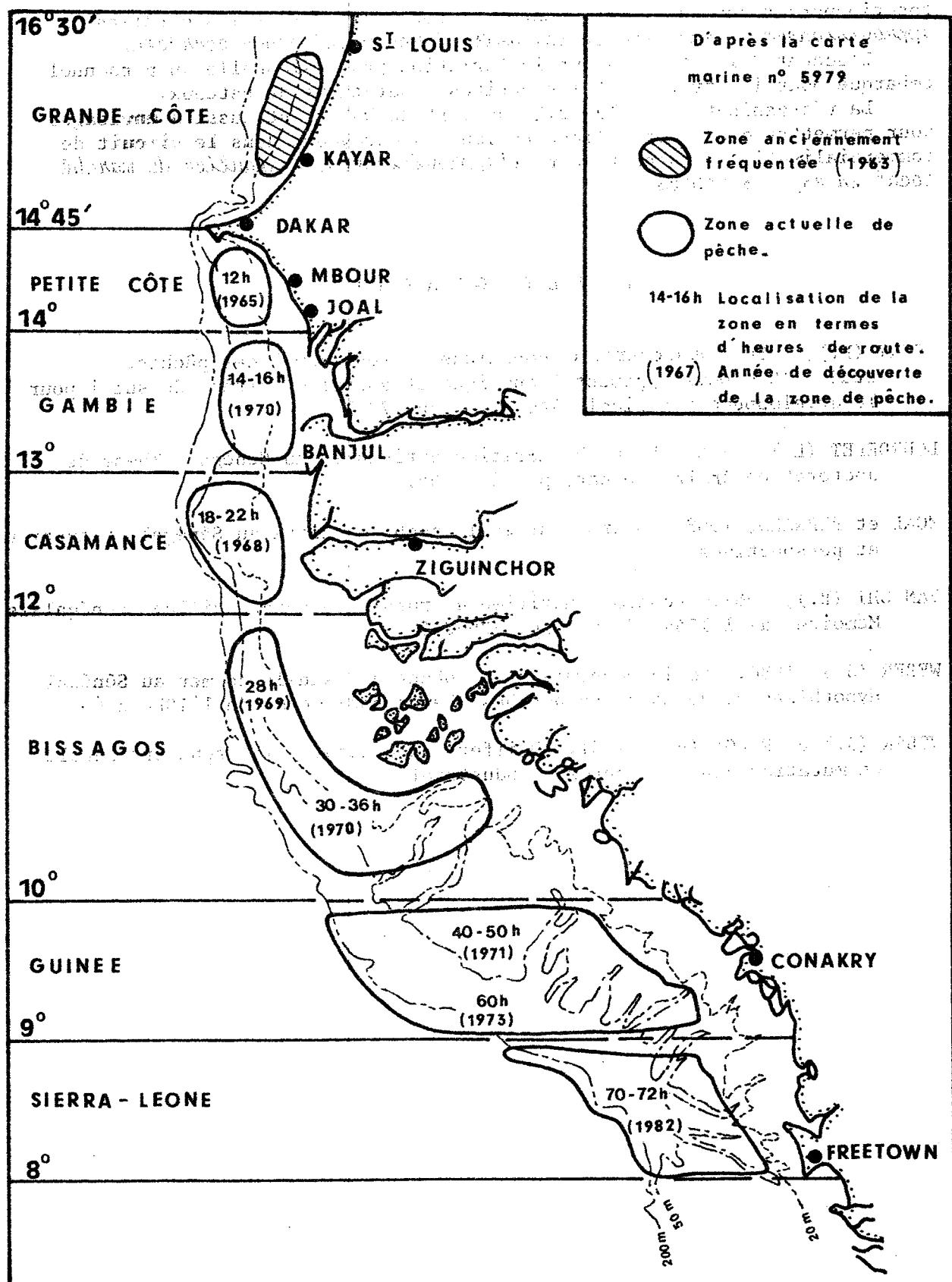
- Notre modèle est très sensible aux variations du prix moyen du kilogramme de poisson : une hausse de 10 % de celui-ci abaisse le seuil de rentabilité de 10 %.

4. CONCLUSION

SUR L'ARMEMENT CORDIER

4.1. BILAN DES PREMIERES EXPERIENCES DE PECHÉ CORDIERE

L'analyse des résultats des premières expériences permet de mettre en évidence un certain nombre de tendances qui, manifestes dès le début de la mise en exploitation de la flottille, se sont accentuées au cours des années



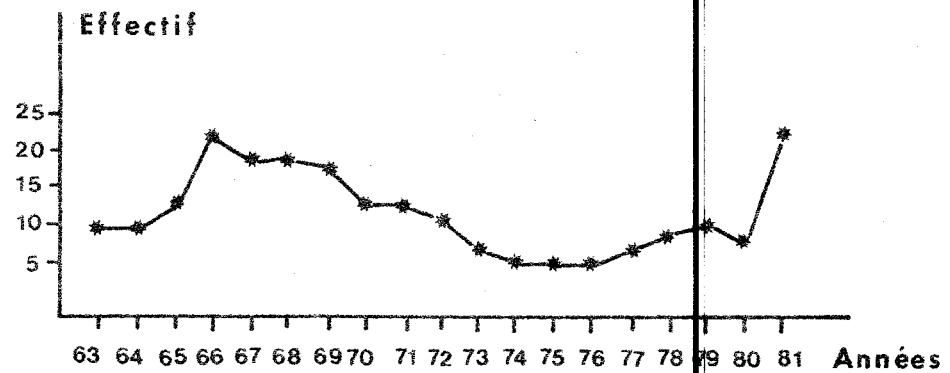


Fig. 2.- Effectif cordiers actifs

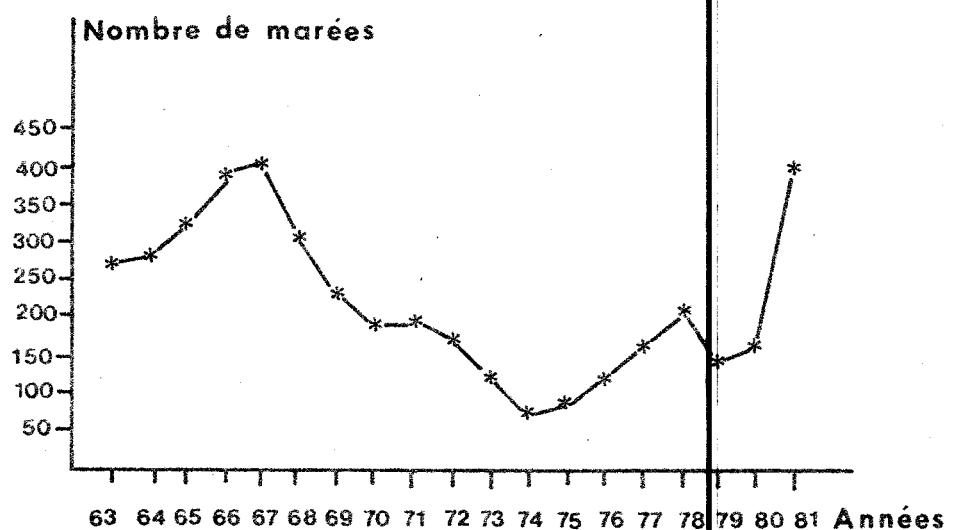


Fig. 3.- Nombre de marées effectuées par la flotte cordière

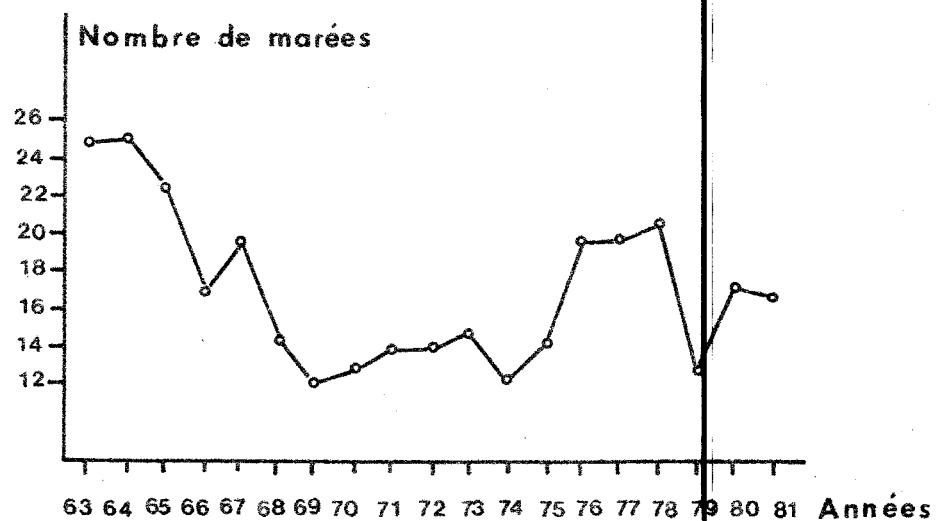


Fig. 4.- Nombre de marées annuelles par bateau

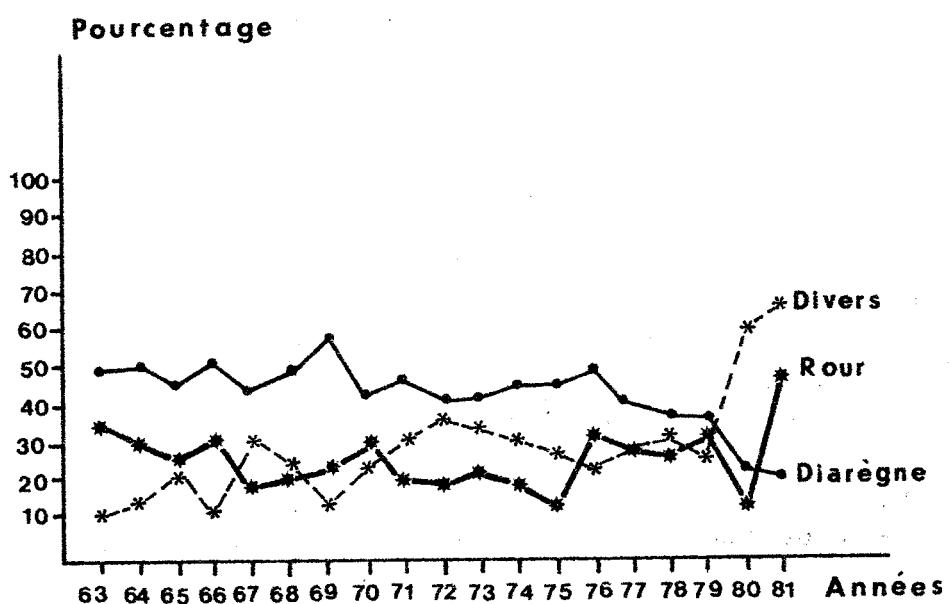


Fig. 10.- Rendements moyens annuels par marée pour les principales espèces de la pêche cordière en pourcentage

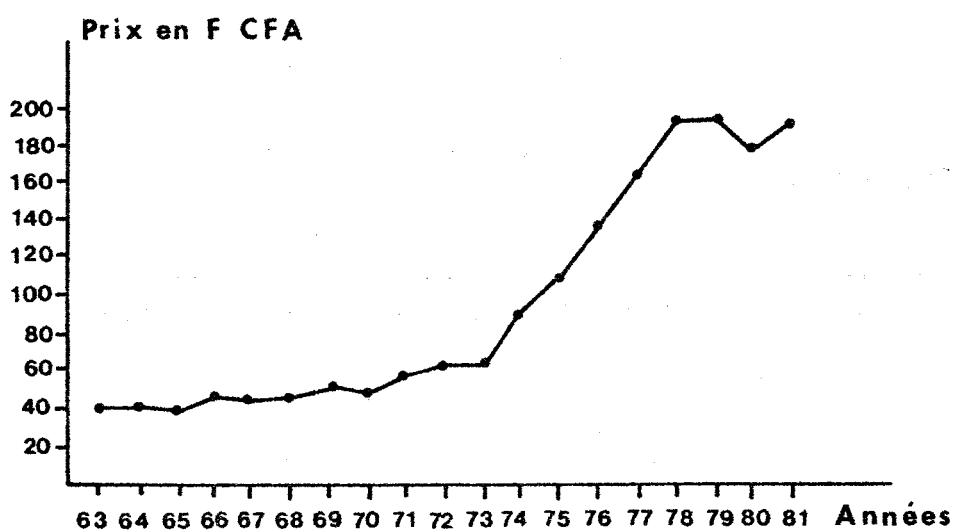


Fig. 11.- Evolution du prix moyen au kilo (francs courants)

Le cordier réalise un chiffre d'affaires

duquel sont défaillés les frais communs pour

donner le produit brut

qui va être partagé entre l'équipage et l'armement pour donner les parts brutes desquelles il faut déduire,

du côté du travail, les charges sociales pour obtenir le revenu net du pêcheur

et, du côté du capital, les consommations intermédiaires,

les amortissements

et le montant du capital remboursé pour avoir la situation financière de l'armement

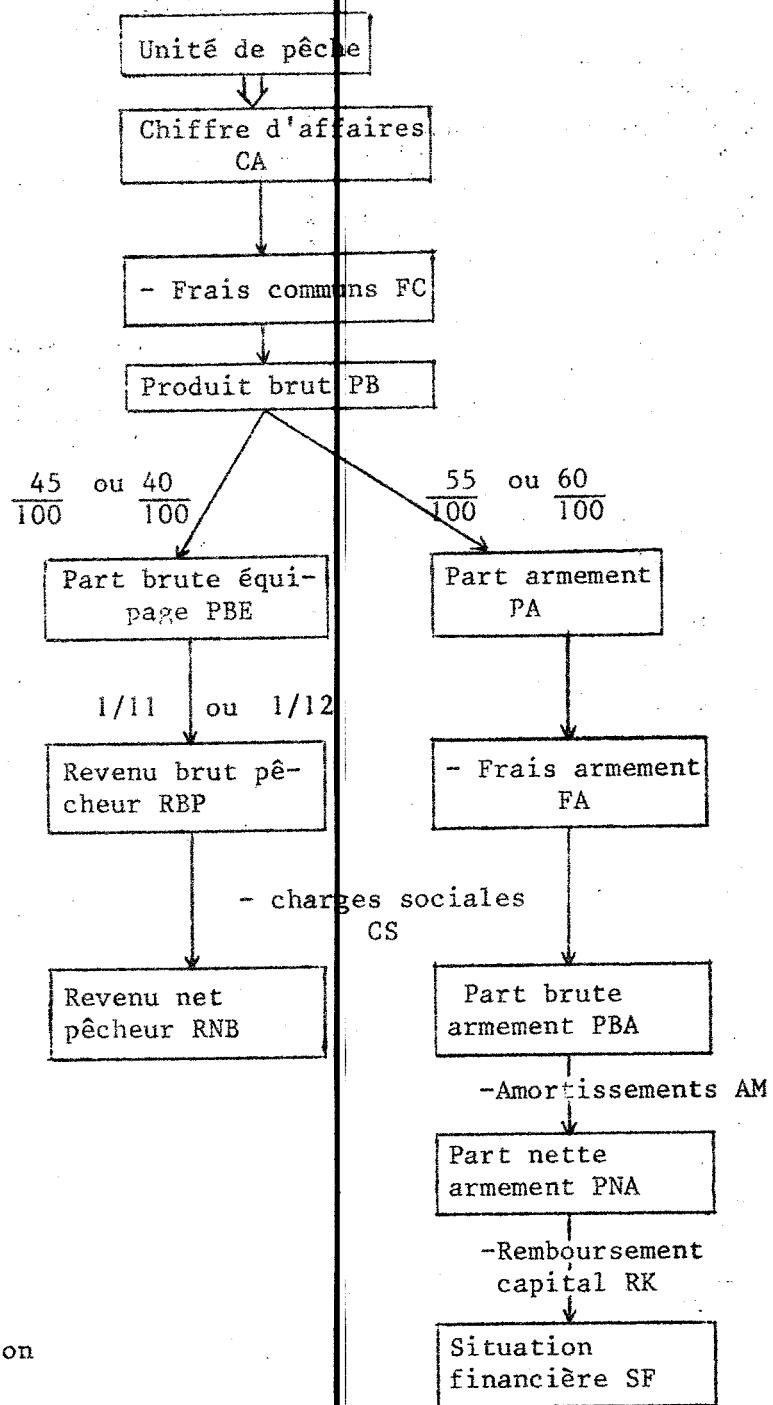


Fig. 12.- Processus du partage des bénéfices issus de la pêche cordière

NOMS DES CORDIERS	Date de mise en service	ACTIVITE																		
		1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1970	1971	1972	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979	1980	1981
1 J. ARNOUX	20-04-63	x	x	x	x	x	x	x	D	x	x	x	D							
2 EL. H. LAMINE GUEYE	15-04-63	x	x	x	x	x	x	x												
3 DIENA TAKH	Pévr. 63	x	x	x	x	x	D													
4 MACODOU DIAGNE	20-04-63	x	x	x	x	x	x	x	D											
5 COROGNE ex IBRA THIOYE	15-04-63	x	x	x	x	x	x	x	D											
6 EL. H. MALICK SY	15-04-63	x	Echoué le 18-05-65																	
7 KHADY SENE	15-04-63	x	x	x	x	x	x	x	D	x	D									
8 NAME MAHAME ex Pdt SENGOR	Pévr. 63	x	x	x	Pa	x	x	x												
9 ADAMA	Pévr. 63	x	x	x	x	D														
10 BOCAR GADIO	Nov. 63	x	x	x	x	D														
11 CHEIKH SIDATY	Nov. 63	x	x	x	x	D														
12 SENEGAL II	20-12-64	x	x	x	x	K	x	x	x	x	x	x	x	incendié le 30-12-73						
13 BAIGNE	01-01-65	x	x	x	x	x	x	x	x	D	x	x								
14 ANDRE PEYTAVIN	01-01-65	x	x	x	x	x	x	x	x											
15 EL. H. MANSOUR SY	10-01-65	x	x	x	Echoué le 15-04-66															
16 ALPHA MALICK	01-08-65	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	D							
17 TOUCOULEUR	Pévr. 66	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	Pa							
18 ALHAME DOUILILAYE*	Pévr. 66	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	
19 THIAWLENE	Avril 66	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	
20 TALA YANA	Pévr. 66	x	x	x	x	x	x	Coulé en 1969												
21 LEBOU*	Avril 66	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	
22 VILLE DE SAINT-LOUIS	Pévr. 66	x	x	x	x	x	x	x	x	D	x	x	x	x	x	x	x	x	x	
23 VILLE DE RUFISQUE	Juin 66	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	
24 CHEIKH TIDIANE SY*	Pévr. 66	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	
25 IDRISSE NDOYE*	Nov. 66	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	
26 DIARAGNE ex OMAR DIOP	Nov. 68																			
27 BOUCAR BASSENE	Sept. 69																			
28 TRIOURIBEUF	Janv. 69																			
29 JEAN KRANE (2)	Janv. 69																			
30 ARFAND DJILOR (2)	1971																			
31 AMADOU CLEOPH SALL (2)	1971																			
32 SOUKETNA MANE	1971																			
33 SAF SAP (1)	Août 73																			
34 MARIE FRANCOISE	1973																			
35 DIOULOULOU	Mars 74																			
36 DJIMBERING	Déc. 74																			
37 ANTAR*	1978																			
38 BEUK *	Mai 78																			
39 DIALACK*	Août 79																			
40 DOI *	Août 79																			
41 KHAYA*	1978																			
42 KLIBARO*	Mai 78																			
43 ROUK*	Mai 78																			
44 TALENKO*	Mai 78																			
45 XED*	1979																			
46 OURAGNE	1979																			
47 KO'C*	1979																			
48 N'DIOUNDE*	Janv. 80																			
49 N'GOT*	Janv. 80																			
50 TABARAKALA	1980																			
51 DARAX*	1980																			
52 DIALORE*	1980																			
53 SAYE FALL*	1980																			
54 MARECK *	1980																			
55 BANDA*	1980																			
56 TUNUNLAW*	Mars 81																			
57 JEY*	Mai 81																			
NOMBRE DE BATEAUX ACTIFS	.	11	11	14	23	20	20	19	14	14	12	8	6	6	6	8	10	11	9	25

x : Cordier en activité

D : Désarmé

Pa : Panne

(1) : Thonier transformé en cordier

(2) : Cordiers construits en 1966 à la CONACAP pour le compte de l'enseignement technique dans le cadre de la formation professionnelle dispensée par l'Ecole des Pêches de Dakar.

* : Cordiers enquêtés

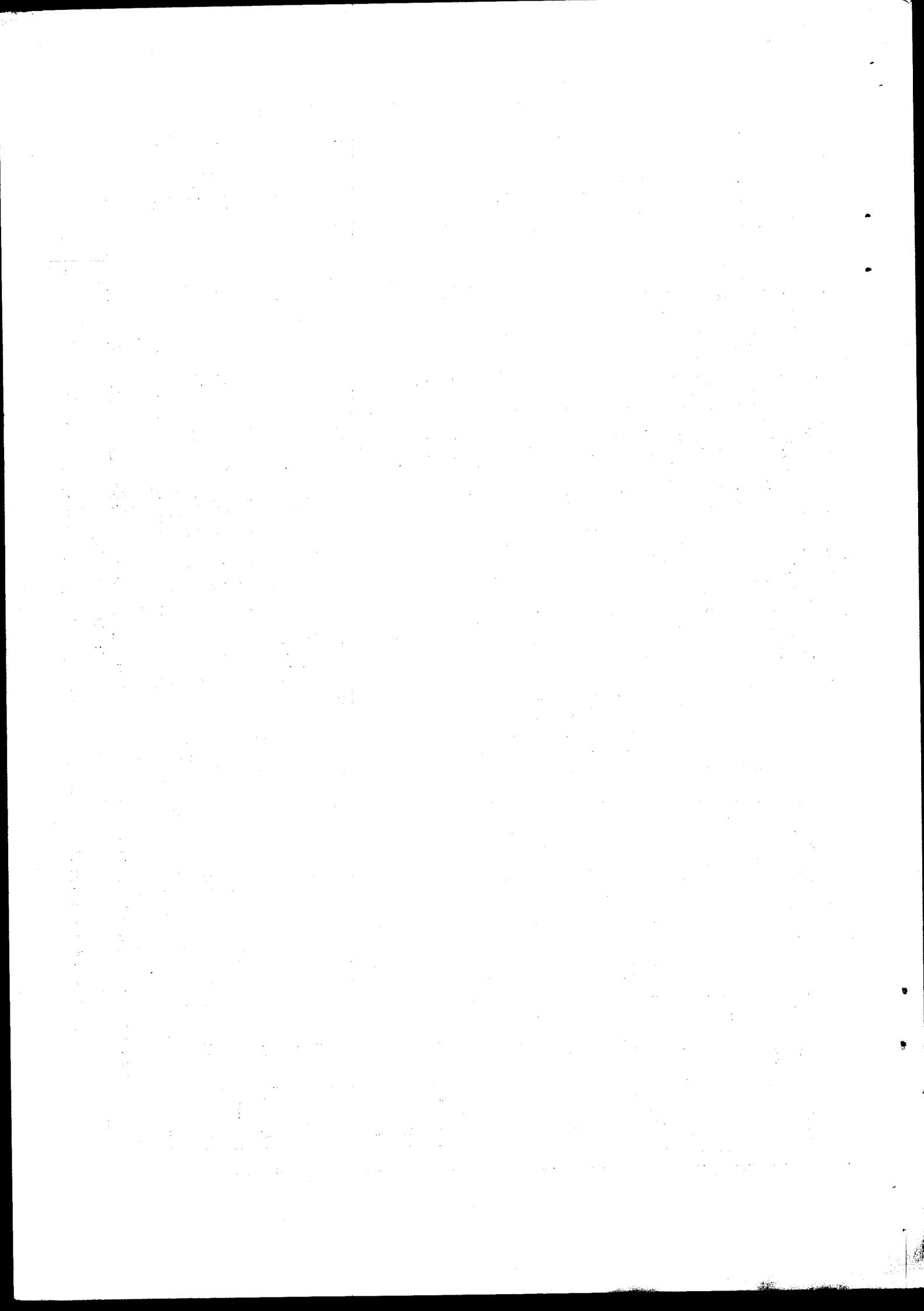
TABLEAU I.- Mise en exploitation de la flottille cordière sénégalaise de 1969 à 1981

ANNEES	NOMBRE DE BATEAUX ACTIFS	NOMBRE DE MAREES	TONNAGE DEBARQUE (TONNES)	MONTANT DES VENTES (F CFA)	PRIX MOYENS AU KILO (F CFA)	NBRE DE MAREES PAR BATEAU ACTIF	TONNAGE PAR BATEAU (TONNES)	RENDEMENT (TONNES)	NBRE DE MAREES PAR BATEAU ET PAR MOIS	POURCENTAGE D'EXPLOITATION THEORIQUE
1963	11	277	826,4	35 256 117	42,61	25,2	75,12	2,9	3,1	76
1964	11	281	758,773	32 857 285	43,3	25,5	68,98	2,7	3,9	77
1965	14	319	910,557	37 083 430	40,7	22,8	65,04	2,8	2,4	69
1966	23	393	1 137,72	56 192 223	49,4	17,1	47,4	2,9	2	52
1967	20	405	1 115,202	52 165 523	46,8	20,25	55,76	2,7	2	61
1968	20	301	719,681	35 054 000	48,7	15,05	35,98	2,4	2	47
1969	19	233	554,995	30 167 000	55,4	12,3	29,21	2,4	1,8	41
1970	14	190	445,971	21 906 273	49,1	13,5	31,85	2,3	2	41
1971	14	199	651,141	39 191 853	60,2	14,2	46,51	3,2	1,9	43
1972	12	171	599,979	39 680 390	66,1	14,2	49,99	3,5	1,5	43
1973	8	123	418,57	26 866 000	65	15,2	51,66	3,4	1,5	47
1974	6	77	248	23 406 000	94,4	12,8	41,3	3,2	1,6	39
1975	6	89	265	31 100 000	117,3	14,8	44,1	2,9	2	45
1976	6	121	391,6	54 742 000	140	20,2	65,16	3,2	2,5	61
1977	8	162*	510	85 680 000	168	20,2*	63,75	3,1*	2,2*	61*
1978	10	212*	890	175 958 000	197	21,2*	111,25	4,2*	2,1*	71*
1979	11	147	544	108 554 000	199,55	13,4	49,45	3,7	1,3	53
1980**	9	162	746,572	135 851 817	181,96	18	82,95	4,6	1,8	72
1981	23	396	1 186,96*	232 204 985*	195,63*	17,2*	51,61*	3*	1,7*	68*

* Ces chiffres ont été extrapolés

**Les données ne sont disponibles que pour les 9 cordiers de la COSAPAR.

TABLEAU II.- Récapitulatif des données concernant la pêche cordière au Sénégal de 1963 à 1981.



LISTE DES TRAVAUX SOCIO-ÉCONOMIQUES AU CRODT

- WEBER (J.), 1980.- Socio-économie de la pêche artisanale au Sénégal : hypothèses et voies de recherches. Rev. Socio-économie ISRA, 4, 40 p. multigr.
- CORMIER (M.C.), 1981.- Le marché au poisson de la Gueule-Tapée à Dakar. Arch. CRODT (diff. rest.), 85, 88 p. multigr.
- DIAW (C.), 1981.- Approche monographique d'une grande senne de plage de Hann, à Dakar. Arch. CRODT (diff. rest.), 90, 26 p. multigr.
- KEBE (M.), 1981.- La pêche cordière au Sénégal : bilan et perspectives d'avenir. Arch. CRODT (diff. rest.), 99, 67 p. multigr.
- DURAND (M.H.), 1981.- Aspects socio-économiques de la transformation du poisson de mer au Sénégal. Arch. CRODT (diff. rest.), 103, 88 p. multigr.
- WEBER (J.), 1981.- Manger la mer. Diaporama (non diff.), 18 min.
- FREON (P.) et WEBER (J.), 1981.- Djifère au Sénégal, la pêche artisanale en mutation dans un contexte industriel. Première partie : le milieu, la senne tournante, son impact naturel. Rapp. non diff., 47 p. multigr.
- WEBER (J.) et FREON (P.), 1981.- Djifère au Sénégal, la pêche artisanale en mutation dans un contexte industriel. Deuxième partie : conséquences d'une innovation sur l'organisation économique artisanale ou les excès d'une réussite. Rapp. non diff., 32 p. multigr.
- WEBER (J.), CHABOUD (C.), KEBE (M.) et CURY (P.), 1981.- Le poisson dans la région de Rufisque (étude d'implantation d'un centre coopératif de maréyage). Rapp. non diff., 160 p., 50 tabl., 18 fig., multigr.
- CHAUVEAU (J.P.), 1981.- Le développement historique de la pêche en mer à Saint-Louis : première hypothèses. Rapport de la mission effectuée du 22 au 25 décembre 1981. Rapp. int. à diff. rest., 39, 9 p. multigr.
- DEME (M.), 1982.- Les exportations de poissons de la pêche artisanale sénégalaise. Rapp. int. à diff. rest., 40, 32 p. multigr.
- CHABOUD (C.), KEBE (M.), BARBE (F.), DIOP (M.) et FALL (M.), 1982.- Prix du poisson au débarquement et sur le marché de Gueule-Tapée, 1977-1981. Arch. CRODT (diff. rest.), 107, 200 p. multigr.
- SOCÉCO-PECHART, 1982.- Dictionnaire des points de débarquement de la pêche artisanale maritime au Sénégal, 1981. Arch. CRODT (diff. rest.), 109, 90 p. multigr.
- WEBER (J.), 1982.- Les enquêtes socio-économiques au Centre de recherches océanographiques de Dakar-Tiaroye. Arch. CRODT (diff. rest.), 110, 35 p. multigr.
- CHAUVEAU (J.P.), 1982.- Rapport interne à propos de la mission effectuée à Saint-Louis du 18 au 23 février 1982. Rapp. int. à diff. rest., 41, 11 p.
- SOCÉCO-PECHART, 1982.- Recensements de la pêche artisanale maritime au Sénégal, avril et septembre 1981. Doc. sci. CRODT, 83, 13 p., 7 fig., 17 tabl. multigr.

TÓCOS DA PROCLAMAÇÃO DA INDEPENDÊNCIA DO BRASIL

“Nós, os representantes do povo brasileiro, reunidos no Rio de Janeiro, em 15 de Novembro de 1889, declaram que o Brasil é uma república.”

“Assim, os representantes do povo brasileiro, reunidos no Rio de Janeiro, em 15 de Novembro de 1889, declaram que o Brasil é uma república.”

“Assim, os representantes do povo brasileiro, reunidos no Rio de Janeiro, em 15 de Novembro de 1889, declaram que o Brasil é uma república.”

“Assim, os representantes do povo brasileiro, reunidos no Rio de Janeiro, em 15 de Novembro de 1889, declaram que o Brasil é uma república.”

“Assim, os representantes do povo brasileiro, reunidos no Rio de Janeiro, em 15 de Novembro de 1889, declaram que o Brasil é uma república.”

“Assim, os representantes do povo brasileiro, reunidos no Rio de Janeiro, em 15 de Novembro de 1889, declaram que o Brasil é uma república.”

“Assim, os representantes do povo brasileiro, reunidos no Rio de Janeiro, em 15 de Novembro de 1889, declaram que o Brasil é uma república.”

“Assim, os representantes do povo brasileiro, reunidos no Rio de Janeiro, em 15 de Novembro de 1889, declaram que o Brasil é uma república.”

“Assim, os representantes do povo brasileiro, reunidos no Rio de Janeiro, em 15 de Novembro de 1889, declaram que o Brasil é uma república.”

“Assim, os representantes do povo brasileiro, reunidos no Rio de Janeiro, em 15 de Novembro de 1889, declaram que o Brasil é uma república.”

“Assim, os representantes do povo brasileiro, reunidos no Rio de Janeiro, em 15 de Novembro de 1889, declaram que o Brasil é uma república.”

“Assim, os representantes do povo brasileiro, reunidos no Rio de Janeiro, em 15 de Novembro de 1889, declaram que o Brasil é uma república.”

“Assim, os representantes do povo brasileiro, reunidos no Rio de Janeiro, em 15 de Novembro de 1889, declaram que o Brasil é uma república.”

“Assim, os representantes do povo brasileiro, reunidos no Rio de Janeiro, em 15 de Novembro de 1889, declaram que o Brasil é uma república.”

“Assim, os representantes do povo brasileiro, reunidos no Rio de Janeiro, em 15 de Novembro de 1889, declaram que o Brasil é uma república.”

“Assim, os representantes do povo brasileiro, reunidos no Rio de Janeiro, em 15 de Novembro de 1889, declaram que o Brasil é uma república.”